

# COMMUNE DE CINDRE

## Séance du 17.02.2025

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de CINDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Monique SEROUX, Maire.

Date de convocation : le 10 février 2025

Membres présents : Monique SEROUX, Dominique GAY, René PINSON, Christophe CASSIN, Corélia CHERAMY, Didier MARTINANT, Anne FOUQUEAU, Martial FLOURY, Christelle MERLE

Membres excusés :

Membres absents : Stéphane DEVAULX De CHAMBORD

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Christelle MERLE

Madame le Maire ouvre la séance après avoir eu confirmation de la réception par les membres du conseil du PV du 12 janvier 2025 et approbation à l'unanimité de celui-ci.

#### DELIBERATIONS

##### 1 - Projets d'investissements pour 2025 :

	Coût travaux	
Église - façade ouest	60 246 €	Oui - 2
Église - façade nord et clocher	87 177 €	Oui - 2
	147 424 €	
Voirie	51 139 €	Oui - 1
Rafraichissement école	15 000 €	Oui - 3

Voté = Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 9

##### 2 - Chemin des Danois suite à l'enquête publique :

Suite à l'enquête publique qui a été réalisée par Madame RIVENEZ, il faut procéder au déclassement de la voie communale sise aux Danois pour qu'elle devienne un chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de déclasser cette voie communale. Elle deviendra donc un chemin qui s'appellera le Chemin des Danois.

Voté = Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 9

### 3 - Renouvellement ligne trésorerie :

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, vu les conditions financières de la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CINDRE a pris les décisions suivantes :

#### **Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CINDRE décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 50 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CINDRE décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- |                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| • Montant :                     | 50 000 Euros   |
| • Durée :                       | 365 jours      |
| • Taux d'intérêt applicable     | ESTER + 0,79 % |
| • Commission de non-utilisation | 0,25 %         |
| • Frais de dossier              | 0,20 %         |

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *mensuelle*, à terme échu

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

#### **Article-2**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CINDRE autorise Madame SEROUX, Maire de la commune de CINDRE à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

#### **Article-3**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CINDRE autorise Madame SEROUX, Maire de la commune de CINDRE à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Voté = Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 9

#### 4 - Coupure éclairage public :

Suite à la dangerosité du carrefour situé au coeur du Bourg, Madame le Maire propose de changer les heures de coupure de l'éclairage public des foyers A02-32 et A02-34 qui se coupent actuellement à 20h00. Elle propose de les éteindre de minuit à 6h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 8 voix contre 1 de couper ces foyers de minuit à 6h00 et autorise Madame le Maire à prendre un arrêté de fonctionnement de l'éclairage publicl.

Voté = Contre : 1 - Abstention : 0 - Pour : 8

#### 5 - Adhésion à la Fondation du patrimoine :

Madame le Maire informe qu'elle s'est entretenue avec Monsieur François JULLIEN, Délégué départemental à la Fondation du Patrimoine concernant les travaux envisagés à l'église.

La commune peut adhérer afin de recevoir les aides, des dons. La cotisation s'élève à 100 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et autorise Madame le Maire à remplir les documents nécessaires.

Voté = Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 9

#### Questions diverses :

Après la réunion du conseil d'école du 10/02/2025, les parents demandent un règlement de la cantine, mise à jour au 10/02/2025. Quant à la cantine, la commune prendra à la charge les repas si l'enfant est malade et la famille aura prévenu le matin la mairie.

Internet ? Que faire ? Arrivé de la fibre fin 2025.

La lettre des pompiers va être envoyée.

Pourrait-on faire les vœux de Mme le maire le vendredi au lieu du samedi ?

Création d'une cession sur l'ordinateur afin que les adjoints et Mme le Maire y aient accès.

Fin de séance à 21h20

Madame le Maire,

  
Monique SEROUX

Le Secrétaire de séance,

  
Christelle MERLE

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 003-210300794-20250317-PVFEVRIER2025-AU

S L O